

et du volume des eaux. Dans l'espace de quatre heures, le génie construit un radeau, transformé immédiatement en traîle au moyen du câble et des poulies amenées d'Orizaba. Les vivres venant de Vera-Cruz sont transbordés et chargés sur les voitures vides du commandant Morand. Celles du colonel Labrousse seront renvoyées à Tejeria.

Les renseignements recueillis antérieurement avaient signalé l'emplacement d'une ancienne passerelle détruite, à 300 mètres en amont du pont brûlé. Des îlots et des rochers y formaient des piles naturelles. Le génie entreprit ainsi la reconstruction de cette passerelle, qu'il termina avec le plus complet succès dans la soirée du 10, et sur laquelle hommes et mulets chargés pouvaient passer en toute sécurité.

Ainsi, le 10 au soir, le Rio Jemmapa était franchi par un double moyen de communication ; une colonne, forte de 350 hommes, escortant 250 mulets chargés de vivres, partit aussitôt de Soledad, sous les ordres du capitaine du génie Barillon, qui avait habilement dirigé ces travaux. Elle arriva le 14 septembre à Orizaba.

La position de Soledad, gardée provisoirement par le colonel Labrousse, était d'une occupation très-difficile sous le rapport militaire. Quelques ouvrages de campagne y furent immédiatement commencés et tracés de manière à garder à la fois les deux rives du Rio Jemmapa. On entreprit aussi des travaux d'appropriation pour établir des magasins et une ambulance dans l'église et les maisons échappées à l'incendie et aux dévastations des guérillas. Aucun habitant n'était resté dans cette localité.

Le commandant Morand était rentré le 19 septembre à Orizaba, avec son convoi, surmontant pendant sa marche tous les obstacles déjà rencontrés par ceux qui l'avaient précédé dans la conduite de ces opérations.

Le lieutenant-colonel Charvet partit le même jour avec le 1<sup>er</sup> bataillon d'infanterie de marine pour relever à Soledad le lieutenant-colonel Labrousse, chargé d'occuper le Chichihuite, tandis que le 2<sup>e</sup> bataillon du 1<sup>er</sup> zouaves et un peloton du 1<sup>er</sup> chasseurs d'Afrique, escortant un convoi de 60 voitures, venaient s'installer à Cordova sous les ordres du colonel Brincourt, désigné pour remplacer, dans le commandement supérieur de cette dernière place, le colonel l'Hérillier, rentrant avec le 99<sup>e</sup> tout entier à Orizaba.

Les deux bataillons du 2<sup>e</sup> zouaves et deux pelotons du 2<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique, avec une section de la batterie de montagne, en partirent aussitôt et s'installaient à Ingenio, où il avait été décidé que les avant-postes seraient reportés.

Nos troupes allaient avoir pour la première fois depuis longtemps une abondance de vivres qui devait contribuer, avec le retour du beau temps, à faire oublier les fatigues occasionnées par des marches d'une difficulté inouïe.

Tous les mulets du train se ressentaient beaucoup du travail incessant qui leur avait été demandé ; mais on allait pouvoir leur donner une meilleure nourriture et un peu de repos. Il était facile, avec du temps, de réparer le matériel roulant gravement avarié, et de reconstituer le convoi, composé de 260 grands chariots, qui formeront encore la ressource la plus utile qu'il soit possible d'obtenir dans le pays. Son organisation primitive avait été l'œuvre du regrettable sous-intendant militaire Raoul, tué glorieusement au combat de Puebla.

Pendant que le corps expéditionnaire du Mexique parvenait à se maintenir à Orizaba au prix de travaux de tous genres et en tirant de Vera-Cruz ses principales ressources, la fièvre jaune sévissait cruellement dans cette dernière ville, où le capitaine de vaisseau Roze, secondé par le lieutenant-colonel d'état-major Lacroix, avait à lutter contre les plus grandes difficultés.

Cette ville avait été laissée sous la garde d'une partie des équipages de la flotte et d'une seule compagnie du 99<sup>e</sup>, donnant un total de 5 à 600 hommes, dont la moitié se trouvait toujours hors d'état de servir.

Au fur et à mesure des pertes rapides et si considérables éprouvées par cette petite garnison, la marine, à force d'abnégation, était parvenue à l'entretenir au même effectif en se dégraisant à bord de ses bâtiments, au point de les laisser avec des équipages tout à fait insuffisants.

Avec environ 300 hommes disponibles, tant marins que militaires, un personnel d'officiers de santé et d'administration très-restreint et sur lequel l'épidémie frappait à chaque instant, il fallait pourvoir à la défense de la place, mal protégée par un mauvais mur sans fossé et ouvert en plusieurs endroits

du côté de la terre ; assurer le service des hôpitaux, dont le mouvement ne cessait jamais d'être considérable ; fournir les corvées nécessaires au travail pénible et dangereux, sous un climat dévorant, du débarquement et de l'emmagasinement des approvisionnements apportés par la voie de mer ; et enfin préparer et exécuter les chargements des convois dirigés sur Orizaba, opération exigeant la plus grande activité, et surtout des prévisions minutieuses pour que les différents services fussent pourvus convenablement.

Officiers, médecins, fonctionnaires de l'intendance et agents des divers services administratifs, élevant leur zèle et leur dévouement à la hauteur des difficultés de la situation, firent face à tout avec une énergie que les menaces incessantes de l'ennemi et l'interruption des communications avec l'armée ne faisaient qu'exalter. Grâce à tant d'efforts, il fut possible de profiter en temps utile des ressources que les convois de France venaient mettre successivement à la disposition du corps expéditionnaire.

La garnison de Vera-Cruz rendit les plus grands services à notre armée ; elle contribua pour une large part au résultat obtenu, et qui eût été impossible sans l'énergie de son concours.

Ainsi se trouvait atteint, au moment de l'arrivée des renforts, le seul but qui fût sérieusement offert à la constance et au dévouement du premier corps expéditionnaire du Mexique. Il est parvenu à s'installer fortement et à assurer sa ligne de communication avec Vera-Cruz, dans des conditions inouïes. Ce sera l'honneur de cette partie de la campagne de l'armée française au Mexique.

## CHAPITRE VI

Discussion des crédits demandés pour le ministère de la guerre. — Examen du traité du 31 octobre 1861 et de la convention de la Soledad.

Le jour approchait où, comme le dit le maréchal Randon dans son rapport rétrospectif du 17 novembre, de nombreux renforts allaient changer complètement le caractère et la marche de nos opérations militaires, et marquer une phase toute nouvelle dans l'expédition française au Mexique.

Les vues qui avaient déterminé le gouvernement français depuis le commencement de la guerre, furent derechef affirmées, à la séance législative du 26 juin, à l'occasion des crédits demandés pour le ministère de la guerre.

M. Jules Favre présenta sur l'expédition et sur la manière dont elle était conduite, des observations que M. Billault se chargea de réfuter victorieusement. Ce fut un grand tournoi oratoire, où chacun des antagonistes déploya autant de réserve que de talent ; le public recueillit avec avidité les explications données par le ministre ; c'était la première fois qu'il entrevoyait les causes obscures de la rupture qui avait éclaté brusquement entre les trois puissances signataires de la convention de Londres.

M. Jules Favre entra en matière en rappelant que lorsque, quelques jours auparavant, le gouvernement était venu demander à la Chambre des subsides pour dégager un corps d'armée arrêté par des obstacles inattendus, il avait rencontré une adhésion unanime. C'est qu'en effet, secourir nos concitoyens menacés, faire respecter notre drapeau, c'est là un devoir pour tous sans acception d'opinions ; et quand le gouvernement satisfait à de telles nécessités, il n'a pas d'opposition à redouter.

« Toutefois, continue l'orateur, un vote de salut n'est pas un vote de confiance, et nous manquerions à notre devoir de représentants du pays si nous ne cherchions pas à retenir le gouvernement sur une pente que nous croyons fatale. D'ailleurs, n'eussions-nous d'autre mérite que de provoquer des explications que l'opinion attend avec impatience, ce serait assez pour remplir ce difficile devoir.

Je suis placé entre deux écueils : irriter ou étouffer le débat. Je tâcherai d'éviter l'un et l'autre.

Dans la situation où sont les choses, il semble que tout doive se borner à un interrogatoire de la chambre au gouvernement. Quelles sont les résolutions qu'il doit prendre et qui intéressent si fort l'avenir financier, politique et militaire de la France ? Il suffit de poser la question et de rappeler les faits sommairement.

Les documents officiels ont fait connaître au pays les raisons qui avaient déterminé le gouvernement à entreprendre une expédition contre le Mexique au mois de novembre dernier.

Si dans un moment où l'état du monde faisait une loi au

gouvernement de ne pas éparpiller nos forces ; où le défaut d'équilibre du budget, solennellement annoncé, imposait le devoir de sévères économies, une guerre lointaine et coûteuse était entreprise, sans doute elle était indispensable pour protéger nos nationaux menacés par un gouvernement sans foi, et le rappeler au respect des traités.

Ces vues nous étaient communes avec deux autres puissances ; l'Angleterre et l'Espagne avaient comme nous des griefs à venger et des droits à assurer, et leur coopération, en allégeant nos charges, devait rendre le succès plus facile et plus prompt.

Bien que les documents vous soient connus, messieurs, je vous demande la permission de vous rappeler quelques passages, quelques pièces qui sont le point de départ nécessaire de la discussion. Le traité du 31 octobre, conclu entre les trois puissances, marquait nettement le but de l'expédition combinée.

L'art. 1<sup>er</sup> porte qu'il sera envoyé au Mexique des forces de terre et de mer suffisantes pour saisir et occuper les forteresses et les positions militaires du littoral. L'art. 2 déclare que les trois puissances ne rechercheront pour elles-mêmes aucune acquisition de territoire, aucun avantage particulier ; qu'elles n'exerceront dans les affaires intérieures du Mexique aucune influence de nature à porter atteinte à l'indépendance du pays, à son droit de choisir librement son gouvernement. Voilà ce que portent les deux principaux articles du traité. A cet égard, nulle contestation possible.

À côté du texte du traité se trouve le commentaire des instructions données à notre plénipotentiaire chargé d'accompagner et de diriger l'expédition. Ces instructions sont conformes à l'esprit du traité. Elles représentent que le but de l'expédition est d'occuper les ports du littoral mexicain ; elles ajoutent qu'en cas de résistance le plénipotentiaire est autorisé à employer la force ; mais elles expliquent la nature de cette coaction et elles rappellent que les puissances se sont interdites d'intervenir dans les affaires intérieures du pays.

Il est vrai qu'elles ajoutent qu'il est cependant certaines hypothèses qui s'imposent à toute prévoyance ; que si la partie saine de la population, fatiguée d'anarchie, tentant des efforts pour constituer un gouvernement présentant des garanties de force et de stabilité, tentatives auxquelles les puissances ont intérêt, ces tentatives ne devraient pas être découragées.

Eh bien ! messieurs, je me propose d'examiner si notre armée a été accueillie au Mexique par la sympathie de la partie saine de la population, et si elle s'est appuyée sur des hommes méritant l'estime et la considération.

Et d'abord, je me demande s'il n'était pas dangereux de donner à un plénipotentiaire armé des pouvoirs aussi vagues ? Vous l'autorisez à se rendre dans un pays étranger et à y chercher à la tête d'une armée quelle est l'opinion publique. Vous l'exposez assurément à courir une aventure pouvant engager l'honneur de la France et nous jeter dans d'inextricables embarras.

Il n'y a pas d'illusion à se faire en présence de ces expressions : *la partie saine de la population*. On veut parler de celle qui se porterait au-devant de l'étranger envahissant le pays, et je dis que ce ne pouvait être que la partie la plus méprisante de la population.

Qu'aurait-on pensé, messieurs, de ceux qui, sous la Convention, auraient accueilli avec sympathie l'ennemi qui envahissait la France ?

Je ne veux faire aucune assimilation, mais j'ai le droit de signaler le danger que des instructions aussi vagues faisaient courir à notre drapeau.

D'ailleurs ce n'est pas là une vaine hypothèse, et les événements ont justifié mon opinion.

Quoi qu'il en soit, cette expédition fut décidée ; la France ne devait y entrer que pour 2,500 ou 3,000 hommes.

Des inquiétudes légitimes se manifestèrent aussitôt. On disait que la protection de nos nationaux n'était que le programme servant à dissimuler d'autres projets ; on disait que nous n'allions au Mexique que pour y détruire le gouvernement établi et le remplacer par une monarchie ; on prononçait même le nom du prince aventureux, quoique Autrichien (*vires*), qui avait accepté une pareille candidature.

Ce fut au milieu de ces incertitudes que s'ouvrit notre session. Vous n'avez pas oublié, messieurs, les interpellations qui furent adressées au gouvernement.

Vous avez entendu le discours de l'honorable M. Jubinal, qui

pose nettement la question. Si vous allez au Mexique pour venger vos griefs, disait-il, le droit est avec vous ; mais vous le violez si vous prétendez imposer à un peuple une forme de gouvernement dont il ne veut pas ; si vous abusez de votre force, vous commettez un acte d'autant plus criminel qu'il s'agit d'une nation faible qui ne peut résister, d'une nation qui est peut-être en proie à de regrettables discussions, mais qui a le droit de les préférer à la servitude.

A ces paroles si nettes et si justes de M. Jubinal, j'ajoutais quelques observations, et je cherchais à démontrer que l'expédition était impolitique et injuste.

Impolitique, car la grandeur de l'effort et de la dépense n'était pas en rapport avec le résultat poursuivi.

Impolitique, car elle pouvait nous jeter dans des complications diplomatiques très-graves et changer l'équilibre de nos alliances.

Injuste, car le Mexique, dès qu'il avait connu les réclamations de la France, avait offert de négocier et avait présenté des cautions solvables.

On exigea plus que la réparation de nos griefs, c'était commettre un attentat contre la souveraineté nationale d'un peuple.

Vous vous rappelez, messieurs, quelle fut, à ces interpellations, la réponse de l'honorable M. Billault. Il dit que nous n'allions au Mexique que pour protéger nos concitoyens menacés par un gouvernement anarchique ; que nous ne voulions que le redressement de nos griefs, et que nous ne pouvions pas être éternellement les dupes d'un gouvernement qui nous jouait.

M. le ministre ajoutait que ce qui devait rassurer l'opinion publique, c'est que cette expédition était faite en commun avec l'Angleterre et avec l'Espagne ; enfin M. le ministre me demandait pourquoi, au delà des faits patents et déclarés, j'entrevois je ne sais quelle convention directe au profit d'un intérêt étranger. La convention est claire et précise, me disait-il ; sur quelles preuves s'appuient vos suppositions ?

Des preuves ? les événements que la politique du gouvernement a provoqués vont me les fournir.

Je sais bien que M. le ministre a ajouté, dans cette discussion précédente à laquelle je fais allusion, que notre présence sur les côtes du Mexique pourrait faire naître des éventualités qui ne nous permettraient pas de rester inactifs.

L'honorable M. Billault pensait qu'à l'apparition de notre drapeau la population du Mexique viendrait se ranger à son ombre et nous proclamerait ses libérateurs. Alors que faisait-on en présence d'un si beau spectacle ? Pouvait-on se refuser la satisfaction de présider militairement à la fondation d'un nouveau gouvernement ? (*Bruit.*)

Telles étaient les explications données par le gouvernement, et M. le Ministre, se servant d'un moyen oratoire souvent employé, vous disait : « Nos troupes sont en marche sur Mexico ; elles y sont peut-être ; pourquoi discuter ? »

Ils ne me convient pas d'apprécier quels sentiments furent provoqués dans cette Chambre par le discours du ministre ; cependant, assurément, l'expression en fut plus silencieuse que de coutume.

Quant à moi, mon opinion n'a pas changé, mais je ne pensais pas que mes prévisions seraient si vite réalisées, et que les faits se chargeraient de me donner aussi complètement raison.

Si je rappelle ces faits c'est pour les caractériser et en tirer des conséquences pratiques. Vous savez que l'expédition partit en novembre et n'arriva au terme de son voyage qu'en décembre 1861. C'est à cette époque que la Vera-Cruz tomba au pouvoir des Espagnols, arrivés les premiers. Il est officiellement constaté que l'armée combinée n'avait ni chevaux de train, ni chariots, ni aucun matériel.

On se flattait sans doute de trouver ces moyens d'action sur les lieux. On ne se les procura qu'avec difficultés, dépenses et lenteurs. Je dis que ces choses sont officielles, car le document qui les constate est revêtu de la signature du représentant officiel de la France.

Dans cette affaire, où les fautes sont accumulées, l'époque choisie n'était pas heureuse. On voyait déjà poindre, à une époque rapprochée, le moins terrible où le fléau de la fièvre jaune pourrait devenir l'auxiliaire de la nation mexicaine, si les hostilités étaient ouvertes. Il fallait donc se hâter. On le pouvait. Je ne cherche pas sur qui doit peser la responsabilité de ces faits, je les constate.

Toutefois, comme l'action militaire devait être précédée d'une

action politique, une proclamation fut lancée. Là, avec moins de talent que l'honorable ministre qui lors de la discussion de l'adresse me faisait l'honneur de me répondre, le commandant de l'expédition s'adressait à la nation mexicaine. Il lui disait : « Les bras de la France vous sont ouverts. Laissez ceux qui « font peser le joug sur votre front. Ce joug, nous sommes ici « pour le briser. »

Personne ne vint. Cette proclamation resta sans écho. Le ministre des affaires étrangères mexicain fit savoir qu'il ne répondrait qu'à des réclamations diplomatiques. Il ajouta que l'armée combinée pouvait se trouver menacée sur le littoral par la fièvre jaune et qu'il ouvrirait à l'armée les portes du Mexique à deux conditions : 1° c'est que les réclamations laisseraient intacte l'existence du gouvernement; 2° que si le traité vers lequel on marchait n'était pas signé, les troupes rétrograderaient et viendraient reprendre leurs positions sur le littoral. Ceci se passait en février 1862.

Les plénipotentiaires firent une note où ils énoncèrent leurs réclamations, et le comte de Reus fut chargé de franchir le défilé qui sépare le littoral des terres hautes pour aller s'entendre avec le ministre mexicain. On tomba promptement d'accord, et il ne pouvait guère en être autrement. Le Mexique consentait à négocier, et offrait pour sa dette la caution des États-Unis.

Ainsi tombait l'objection de cette perpétuelle illusion dans laquelle, selon l'honorable M. Billault, les hommes d'État mexicains voulaient maintenir les gouvernements européens.

C'est dans ces circonstances et dans ces conditions que la convention de la Soledad fut signée par les plénipotentiaires. Le traité stipulait l'ouverture des négociations, et en même temps la nécessité, pour les armées combinées, de prendre campement sur les terres hautes, à l'abri de la fièvre jaune.

Les Mexicains envoyèrent une garde d'honneur de 2,000 hommes, chargée d'escorter notre armée, et les pièces officielles prouvent combien fut sage la conduite des plénipotentiaires, qui se voyaient forcés ou d'embarquer leurs troupes, ou de les laisser dévorer par le fléau dont j'ai parlé.

Le traité portait qu'on devait attendre en cet état de choses jusqu'au 15 avril, époque où le refus ou le consentement des puissances serait arrivé d'Europe.

Sur cette première question, l'accord de trois puissances fut rompu. Les cabinets de Madrid et de Londres approuvèrent la convention de la Soledad, celui de la Tuilerie la désapprouva.

Ici je m'arrête, et je demande au gouvernement la raison de ce refus de ratification. C'est là un incident d'une haute gravité. Un gouvernement doit donner à ses agents des indications précises, et ne pas les exposer à un désaveu. Pourquoi notre plénipotentiaire a-t-il été désavoué? C'est ce que M. le ministre nous dira.

Quoi qu'il en soit, la convention n'étant pas ratifiée, il s'ensuivait des promesses formelles à exécuter.

Malheureusement, et ceci est pénible à raconter devant une Chambre française, le chef du corps expéditionnaire français se crut obligé de ne pas se conformer à la parole donnée. Il avait promis, en cas de non-ratification du traité, de ramener ses troupes en deçà du défilé, qu'elles n'avaient franchi qu'à raison même du traité. Le traité était rompu, et il resta au delà de ce défilé.

Ce chef a allégué des raisons... des raisons vagues; seulement, il m'est permis de dire au nom de notre pays que des sentiments chevaleresques se concilient peu avec de pareilles contradictions. Nous n'avons pas l'habitude de côtoyer les écueils en les étudiant. Ce qui m'autorise à tenir ce langage, c'est celui de notre plénipotentiaire aux conférences d'Orizaba.

Aux questions de sir Charles Wyke, qui lui demande la raison du refus de ratification, M. Dubois de Saligny répond qu'il n'a pas confiance, et, quand on lui demande pourquoi il a signé la convention, il répond qu'il se serait cru lié par sa responsabilité si le gouvernement du Mexique n'avait annulé par toutes sortes de moyens la convention de la Soledad.

Je ne serai pas sévère, en disant qu'un pareil langage est fâcheux. Il fallait que le plénipotentiaire précisât ces raisons, qu'il ne parût pas si dédaigneux à l'égard de la signature de la France.

Ce qui est certain, c'est que nos soldats sont restés en vertu d'un traité qui n'a pas été ratifié; que c'est à propos de cette non-ratification que la rupture a eu lieu entre les puissances, et que la France s'est trouvée seule dans son action. Je suppose

que l'honorable M. Billault me dira à cet égard ce qu'il m'a dit à propos de l'adresse.

Messieurs, si la France était restée seule, je suis sûr que les événements où l'on s'est engagé ne se seraient pas produits.

Mais la France, après avoir éliminé l'Espagne et l'Angleterre, a ouvert ses rangs à des factieux, à des émigrés, à des hommes chassés par la force des armes aussi bien que par la volonté nationale.

C'est là un second épisode qui va motiver une seconde et éclatante rupture. Cet épisode a été l'objet d'une délibération en règle entre les représentants des trois puissances, délibération qui a été rapportée dans un procès-verbal publié dans toute l'Europe.

Vous savez que quand le bruit se répandit que l'expédition du Mexique allait voir arriver dans ses rangs les anciens partisans du gouvernement renversé; notamment le général Miramon, le représentant de l'Angleterre déclara qu'il le ferait arrêter et juger comme ayant volé l'argent de la légation anglaise. Miramon fut effrayé; il tourna du côté de la Havane. Que fimes-nous? Nous primes sur notre bord le général Almonte, le père Miranda. Qu'étaient-ils? Des partisans du gouvernement clérical et militaire qui avait été renversé et auquel avait succédé le gouvernement constitutionnel de Juarez.

Almonte ne pouvait mettre le pied sur les côtes du Mexique sans encourir la rigueur des lois, et il apparut au milieu des forces françaises. Y apparaissait-il sans mandat? Je ne saurais l'admettre, car les faits sont constants.

Almonte paraît connaître ses pouvoirs; il disait qu'il venait soutenir la candidature du prince Maximilien. Le procès-verbal de la conférence le constate en propres termes; il porte : « Le général Almonte a déclaré qu'il comptait sur les trois puissances pour changer le gouvernement en une monarchie et nommer un archiduc; qu'il croyait que ce projet serait bien reçu et pourrait être réalisé avant deux mois. »

Ainsi Almonte était le mandataire d'un prince, le courtier d'une candidature monarchique qui se présentait en venant derrière des haionnettes étrangères.

Croyez-vous, messieurs, que sa prétention ne dût pas exciter une très-grande émotion?

Les représentants de l'Angleterre et de l'Espagne dirent que la convention de Londres était essentiellement violée par sa présence.

Avait-il tort? Evidemment non. Cette convention avait dit que les puissances s'interdisaient toute pression sur le gouvernement mexicain.

Eh bien! un proscrit, un émigré, un condamné se joignait à nous. C'était évidemment déchirer la convention de Londres; mais il faut encore examiner le fait eu égard à la violation du droit des gens et de la morale. La guerre, messieurs, est toujours une extrémité cruelle; elle est permise pour repousser la force, pour venger une insulte, pour secourir un allié.

Mais supposez qu'elle soit entreprise pour imposer un gouvernement dont la nation ne veut pas, pour faire prévaloir l'ambition de tel ou tel citoyen chassé de son pays, c'est un crime. Que penser de la moralité de celui qui vient déchaîner sur son pays le fléau de la guerre étrangère? Pour moi, je ne saurais retenir ici les sentiments qui sont au fond de mon cœur.

L'histoire a enregistré plus d'un acte de ce genre, mais tous ceux qui ont tourné leurs armes contre leur patrie ont été flétris par une réprobation éclatante.

Il n'est pas de principe plus sacré que l'amour de la patrie, de la nationalité, l'horreur de l'intervention étrangère.

Je ne sais quel avenir est réservé à la France. (*Bruyantes interruptions.*) Je suis sûr qu'elle arrivera à la conquête entière de sa liberté. Si elle pouvait être appelée à subir le joug d'un pouvoir qui détruirait les citoyens éminents, qui ferait planer partout la terreur, nous subirions ce joug avec indignation et nous nous efforcerions de le briser.

Mais si un libérateur se présentait escorté par les troupes autrichiennes et prussiennes, c'est à lui que j'irais comme à l'ennemi... (*Interruption.*) Et je croirais accomplir un devoir sacré en versant tout mon sang pour empêcher que cet insolent auxiliaire vint fouler le sol de la patrie.

De tels sentiments, messieurs, n'ont d'autre inconvénient que d'être un lieu commun. Quel est votre sentiment, quel est votre jugement sur Almonte, sur le gouvernement qui le prend avec lui et en fait son instrument? Car Almonte s'est expliqué

en toute franchise, et il a dit qu'à l'ombre de notre drapeau il chercherait quelle forme de gouvernement convenait au Mexique.

On a dit qu'il eût été indigne de la France de l'abandonner. Oui, s'il était venu nous demander un asile; mais il venait jeter la guerre sur le sol de son pays. Au moment où il se présente, la main de la France est là qui tient notre drapeau.

Nous ne nous étonnons pas dès lors que Juarez ait dit que tant qu'Almonte serait là, lui Juarez se refuserait à toute négociation. Lui refuserons-nous notre estime?

Juarez a dit :

« S'ils sont avec Almonte, je considère cela comme une déclaration de guerre. » C'est alors qu'une conférence s'est engagée entre les représentants des trois puissances. Il a été déclaré que la présence d'Almonte devenait pour la nation espagnole et pour la nation anglaise un empêchement absolu de continuer leur concours. On demanda le embarquement d'Almonte.

L'amiral Jurien de la Gravière s'y refusa. Les représentants anglais et espagnols n'approuvèrent pas cette déclaration, et c'est là-dessus que solennellement on se divisa.

Il y a ici encore une autre cause de discorde. J'en ai déjà dit un mot, et je dois insister à cet égard pour obtenir du gouvernement des explications nécessaires. Chaque puissance s'était réservé le droit de formuler des réclamations individuelles.

La France, il faut le dire, paraissait engagée d'une manière insignifiante.

Il y avait des créances constatées par des traités antérieurs et s'élevant à 750,000 dollars. A cela il fallait ajouter des réclamations éventuelles de nos nationaux, qui pouvaient atteindre le chiffre de 4 millions.

Or, que fut-il dit, dans les conférences, au nom de la France? On parla d'abord de 12 millions de francs, puis de 75 millions de francs. Cette somme énorme de 75 millions de francs s'appliquait à un emprunt connu sous le nom d'emprunt Jecker, que l'on pouvait faire reconnaître par le nouveau gouvernement qui serait installé.

A cet égard, la France était dans une erreur inconcevable qu'il faut dissiper.

Sur cet emprunt Jecker, il suffit de rappeler la déclaration de Lord Russell. Lord Russell a dit : « Lorsque Miramon était sans ressources, sans le sou, la maison Jecker prêtait 3,750,000 francs, pour lesquels elle reçut des bons payables à des époques échelonnées, et cela pour la somme monstrueuse de 75 millions de francs. »

Juarez fut sommé d'avoir à payer cette somme. Il refusa. Il fut soutenu par tous les hommes impartiaux. On consentit à payer les 750,000 dollars, mais non pas les 15 millions de dollars.

Et pour compléter ces renseignements, j'ajoute que la maison Jecker était une maison suisse qui a été entraînée par la chute de Miramon. Elle tomba en faillite. Les bons se sont vendus à vil prix. Une société d'honnêtes spéculateurs les rachetés. Elle veut s'en servir; elle veut toucher les 75 millions.

Voilà le créancier que la France prend sous son patronage. Et que se passe-t-il en Europe?

Beaucoup le savent, et si je le dis, c'est pour protester contre une abominable calomnie qui a couru à l'étranger. Le *Times* n'a-t-il pas dit que les 75 millions avaient été rachetés par des personnages connus? On dédaigne de pareilles calomnies; on a tort. On se croit suffisamment protégé par un système de surveillance qui arrête l'outrage à la frontière; mais si l'accusation n'entre pas en France, elle circule impunément dans toute l'Europe.

Cette affaire Jecker, qui n'est qu'une scandaleuse usure, a été présentée au gouvernement français comme une créance légitime, valant un cas de paix ou de guerre. Eh bien! il faut que cette affaire soit éclaircie, que cette calomnie soit démentie, que le gouvernement déclare qu'il n'exigera que le paiement des sommes réellement prêtées; mais que, quant à ces spéculations honteuses, la France s'en éloigne avec dégoût; enfin, que si l'on a pu être un moment abusé, on s'arrête dès qu'on a été éclairé.

Les choses en sont arrivées à un point tel, qu'il faut absolument qu'on s'explique sur les résolutions que l'on veut prendre. A mes yeux, le seul parti compatible avec les intérêts, avec l'honneur du pays, c'est de traiter avec le Mexique et de se retirer. (*Murmures.*)

Je ne sais, messieurs, si je me trompe, mais rien ne me paraît plus facile que de justifier cette opinion. L'opinion contraire ne repose que sur des illusions généreuses ou des partis pris funestes.

Oui, il n'y a que deux partis à prendre : traiter avec le Mexique ou faire la guerre. La guerre, pourquoi? Où sont nos ennemis?

Si nous ne sommes pas les partisans d'Almonte, nous n'avons pas d'ennemis au Mexique, nous n'avons que des débiteurs, à moins que les paroles prononcées dans cette Chambre ne soient qu'un jeu pour tromper le public (*rumeurs*), car on a déclaré qu'on n'allait au Mexique que pour protéger nos nationaux; que si des efforts étaient faits par une partie de la population pour essayer de fonder un gouvernement stable, on se bornerait à ne pas la décourager. Voilà ce qu'on nous a déclaré aujourd'hui. Mais n'est-il pas évident que le gouvernement français a été trompé? N'est-il pas démontré que le pouvoir de Juarez, qu'il suffisait, disait-on, de toucher pour le voir tomber, possède dans ce pays une force qu'on ne soupçonnait pas?

Faire la guerre, c'est donc s'engager, non-seulement dans une difficile entreprise, mais dans la plus injuste des partis. Cette résolution extrême de faire la guerre ne peut être prise qu'autant qu'on a un but équitable.

Quel serait le but d'une guerre de la France au Mexique? Serait-ce de venger un échec? Nous n'avons pas subi d'échec. Nos soldats, au milieu d'obstacles naturels insurmontables, ont héroïquement porté le nom et l'honneur de la France; ils peuvent rentrer dans leur patrie avec la gloire qui s'attache à un généreux dévouement, aux devoirs loyalement accomplis.

Les soldats de Sébastopol, de Magenta et de Solferino savent assez qu'ils appartiennent à une race qui ne recule jamais devant le danger, et que revenir du Mexique ce n'est pas amoindrir leur caractère. Si l'on ne veut pas qu'ils reviennent, il faut qu'ils avancent.

Sans doute, la France est assez puissante pour aller à Mexico en sacrifiant des hommes et de l'argent; mais y a-t-il ici un but qui puisse absoudre de tels sacrifices? Avancer, c'est s'engager dans une entreprise où ce qu'il y a de plus funeste, c'est la victoire; car, après la victoire, viendra la responsabilité!

Le gouvernement stable que vous établiriez, il faudrait en effet le soutenir; il faudrait, pour le faire durer, inscrire dans nos budgets une dépense de 30 millions; il faudrait 3 ou 4,000 hommes à Mexico, peut-être 12 à 15,000 dans l'intérieur.

Voilà quels sacrifices seront nécessaires si le gouvernement persévère dans une résolution fatale et refuse de reconnaître (ce que les gouvernements peuvent faire avec honneur comme les individus) qu'il a commis une erreur. Le gouvernement français n'a-t-il pas fait cette expérience déjà? Ne s'est-il pas arrêté à Villafranca avant d'avoir atteint le but qu'il voulait atteindre?

A ces mots s'élevèrent des rumeurs : « Non, » dit une voix. M. Jules Favre poursuivit en ces termes :

« Je ne veux pas, quant à moi, accepter une partie de responsabilité dans cette affaire. Je proteste de toutes mes forces contre la politique qui m'y obligerait, et j'appelle une solution prompte qui dégage la France de cet embarras. »

Le résultat de l'expédition n'aura été que de refroidir nos relations avec deux puissances voisines, d'éveiller les défiances des États-Unis, d'alarmer les républiques de l'Amérique du Sud.

Une sage politique consiste à réparer les fautes commises et non à les aggraver par de l'obstination.

Du mal, d'ailleurs, peut quelquefois sortir le bien. La prospérité éblouit; Dieu permet les mauvais jours pour nous éclairer. La France comprendra peut-être quel péril il y a pour elle à se laisser engager dans les grandes questions de politique extérieure sans que ses mandataires aient été consultés. Le chef de l'État lui-même, dans l'isolement de l'autorité que la nation lui avait abandonnée pour qu'il protégât l'ordre, n'a-t-il pas senti le besoin d'associer la nation à sa responsabilité? N'a-t-il pas donné aux représentants du pays la prééminence dans les affaires qui touchent à la fortune publique?

Eh bien! tout cela serait illusoire s'il était possible que, sans vous consulter, on jetât la France dans des entreprises compromettantes. J'espère que cette leçon ne sera pas renouvelée et que cette assemblée en sera réduite, ou à de vains regrets, ou à des vœux impuissants. »